

Droit Public

La réforme territoriale & Actualité des contrats publics

Me. Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Pr. Philippe COSSALTER, Professeur de Droit public, Avocat à METZ

Jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018

à la CCI - Dijon



Renseignements et inscriptions

ERAGE Délégation BOURGOGNE

12 Boulevard Clemenceau – 21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09 - Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

www.erage.eu

Date limite d'inscription :

04/06/2018

Lieu de la formation : à la CCI de Côte d'Or, 2 Avenue de Marbotte – 21000 DIJON (salle 101)

Accès : SNCF, TGV Paris-Est – Dijon : 1h34 • Nancy - Dijon : 2h23 • Strasbourg – Dijon : 1h53

Spécialisation : Droit public

Niveaux de la formation : 1. Initiation | 2. Perfectionnement | 3. Expertise | 4. Actualisation

Public : avocats

Prérequis : Bonnes connaissances et pratique de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges.)

La réforme territoriale : nouvelle répartition des compétences et outils de gestion

Jeudi 7 juin 2018

de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Intervenants :

Me. Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

Pr. Philippe COSSALTER, Professeur de Droit public, Avocat à METZ

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux de la réforme territoriale
- Appréhender les effets de la réforme territoriale en termes de compétences et de définition des politiques publiques par les différentes collectivités territoriales

Programme :

- La loi NOTRE dans le temps et son application;
- Le fonctionnement des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des métropoles;
- Les conséquences des transferts de compétences (allocation de compensation, focus sur le transfert en pleine propriété des zones d'activités économiques...);
- Le processus décisionnel au sein des EPCI

Actualité législative et jurisprudentielle des contrats publics

Vendredi 8 juin 2018

de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Intervenants :

Me. Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
Pr. Philippe COSSALTER, Professeur de Droit public, Avocat à METZ

Objectif pédagogique :

Faire un panorama des principaux changements introduits par les ordonnances du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Programme :

- Premières applications de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.
- Evolutions jurisprudentielles du contentieux des contrats publics
- Focus sur les conventions d'occupation du domaine public.

Conditions générales d'inscription

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **02/06/2018** accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE :

ERAGE Délégation Bourgogne

12, Bld Clemenceau—21000 DIJON Tél. : 03 80 73 22 09 - P. 06 42 68 09 58
Fax : 03 80 28 56 93 / bourgogne@erage.eu

JOURNÉES D'ÉTUDES EN DROIT PUBLIC, les 7 et 08/06/2018

Participant :

NOM

Prénom

Barreau

Adresse de facturation

Cabinet

Adresse

CP

VILLE

Tél. Fax

Mobile : Courriel

Avocat de moins de 2 ans d'activité, date de prestation de serment :

.....

Ancien Bâtonnier : Oui Non

TARIFS :

Jeudi 7/06/2018 - 6 heures

- 210 € avocat et autre public
- 150 € avocat 2 premières années

Vendredi 8/06/2018 - 6 heures

- 210 € avocat et autre public
- 150 € avocat 2 premières années

J'accepte les conditions générales de ce colloque (voir page 3).

Date et signature du participant :